

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme DE BRANDT - ROELANDTS demeurant Chemin de Louvranges 64 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chemin de Louvranges, 64 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section I n°33P.

La demande consiste à la construction d'une extension de 22,9 m², implantée en façade arrière, en lieu et place des volumes véranda et extension existantes, qui seront démolies.

Elle sera constituée d'une toiture plate de 3,15 m de hauteur, d'élévations recouvertes de bardage bois naturel vertical et sur la partie supérieure d'un bandeau constitué d'un enduit de ton gris clair.

Une double porte vitrée sera installée au niveau de la façade latérale droite (1,94 m de largeur), et une baie vitrée au niveau de la façade latérale gauche (1,5 m de largeur).

L'implantation du nouveau volume sera identique par rapport aux limites parcellaires latérales et plus profond de 1,2 m par rapport à la véranda existante et de 2,10 m par rapport au volume annexe existant.

Un passage latéral au niveau de la façade latérale droite sera prévu pour accéder directement au nouveau volume, il est prévu de remplacer l'aire de stationnement par de nouveaux pavés gris/bleu et de l'élargir légèrement sur la droite.

Il est prévu d'abattre l'arbre existant devant la limite parcellaire de droite.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts au permis d'urbanisation sont les suivants :

- Le nouveau volume dépassera de 65 cm la zone d'implantation, mais exclusivement au niveau de la façade latérale gauche (idem pour la véranda existante) ;
- Le nouveau volume présentera une toiture plate ;
- Le nouveau volume présentera des élévations en bardage bois.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/07/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 6 juillet 2026